



Affaires datées 2019 et 2021

Par Phlanerie

Bonjour,

J'ai été victime dans une affaire de harcèlement jugée en 2021 et de voyeurisme (avec d'autres victimes indemnisées) jugée en 2019.

Je n'ai pas été aidée par un avocat faute de moyen et de connaissances.

Les deux affaires datent, je n'ai pas poussé pour faire valoir mes droits, notamment les indemnisations, faute de "force" psychologique et de connaissances.

J'aurai aimé savoir si, aujourd'hui et malgré les années passées, je peux demander l'exécution du jugement (à savoir les indemnisations), et comment on procède à tout ça ?

Est-ce qu'il faut faire appel à un avocat ? Un huissier ? Envoyer un courrier avec AR au tribunal ?

Merci pour vos lumières, respectueusement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour être exécutable, le jugement doit être notifié par un huissier.
Commencez par consulter un huissier avec vos documents.